

# L'opposition guinéenne exige le départ du président de la CENI

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Dans une déclaration, l'opposition politique guinéenne accuse le président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) Maître Salif Kébé de violation du Code électoral et du serment qu'il a prêté devant la Cour constitutionnelle. Elle exige sa "récusation et son remplacement par une personnalité consensuelle issue du Barreau".

**Lisez l'intégralité de la déclaration**



---

# L'opposition guinéenne se retire de l'Assemblée nationale

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Les députés d'opposition en Guinée ont décidé vendredi 11 octobre de «*suspendre leur participation aux travaux de l'Assemblée nationale*» pour protester contre l'ambition prêtée au président Alpha Condé de faire réviser la Constitution pour briguer un troisième mandat, à trois jours de manifestations considérées à haut risque.

Les 53 députés d'opposition, sur les 114 que compte l'Assemblée, ont dénoncé dans une déclaration conjointe la «*volonté mainte fois exprimée par les autorités de ce pays d'élaborer une nouvelle Constitution pour se maintenir au pouvoir*». Alpha Condé, 81 ans, dont le deuxième mandat s'achève en octobre 2020, a souvent contesté la pertinence de la limitation du nombre de mandats en Afrique – deux maximum en Guinée. Son premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, lui a transmis mercredi la synthèse des consultations menées ces dernières semaines sur une possible révision de la Constitution, qualifiées de «*mascarades*» par l'opposition, qui les a boycottées. L'opposition s'attend à présent à ce que le président officialise la tenue d'un référendum pour valider un changement de Constitution ouvrant la voie à un troisième mandat. Fin septembre, Alpha Condé avait demandé aux Guinéens de s'y «*préparer*». Les députés d'opposition jugent par ailleurs «*illégal*» et «*techniquement intenable*» l'organisation d'élections législatives, fixées au 28 décembre.

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), dont font partie les principales formations d'opposition, aux côtés de syndicats et de membres de la société civile, a appelé à manifester à travers le pays à partir de lundi. Le

Front recommande également aux compagnies minières, banques, usines, stations-service et aux autres entreprises publiques et privées de «*suspendre toute activité durant les manifestations, en vue d'éviter tout incident dommageable*». Selon l'opposition, une centaine de manifestants ont été tués par les forces de l'ordre depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé en décembre 2010. Les autorités font pour leur part état d'une douzaine de policiers ou militaires tués lors de manifestations au cours de cette période. En réaction à l'appel à manifester, le ministre de l'Administration du territoire, le général Bouréïma Condé, a «*mis en garde tous les auteurs de troubles*» et prévenu que les services de sécurité ne cèderaient «*pas le moindre centimètre carré au règne de l'anarchie*».

[AFP/Figaro](#)

---

## **Guinée : Répression du droit de manifester (communiqué HRW)**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Les droits de l'opposition sont menacés alors que le président réfléchit à un troisième mandat controversé.

Depuis plus d'un an, le gouvernement de la [Guinée](#) interdit de

fait les manifestations de rue en invoquant les risques pour la sûreté publique, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les autorités locales ont interdit au moins 20 manifestations. Les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes contre les personnes qui défiaient l'interdiction, et ont arrêté des dizaines de manifestants.

La Guinée traverse actuellement une période d'incertitude politique, dans l'attente d'une déclaration du président Alpha Condé au sujet de son intention ou non de réviser la constitution afin de pouvoir briguer un troisième mandat lors de l'élection présidentielle de 2020. Une coalition de partis d'opposition et d'organisations de la société civile a annoncé qu'elle emploierait [« tous les moyens conformes à la loi »](#) pour s'opposer à tout amendement de la constitution.

*« Dans un contexte de débat politique acharné en Guinée, il est plus important que jamais de protéger le droit de manifester pacifiquement », a déclaré [Corinne Dufka](#), directrice pour l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Interdire les manifestations prive les partis politiques et les autres groupes d'un moyen légitime d'exprimer leur opposition ou leur soutien aux plans et politiques du gouvernement. »*

En juin et août 2019, Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 40 personnes sur la façon dont les autorités réagissent aux manifestations, notamment avec des représentants du parti au pouvoir et de l'opposition, des membres du Front national de la défense de la Constitution (FNDC) – la coalition de partis d'opposition et de groupes non gouvernementaux opposés à toute révision constitutionnelle – ainsi que des avocats, des journalistes, des organisations de défense des droits humains et des diplomates. Human Rights Watch a mené des entretiens en personne à Conakry, ainsi que par téléphone, ou via des canaux de communication sécurisés, avec les personnes se trouvant à l'intérieur du pays.

Le parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple Guinéen (RPG), a [publiquement appelé](#) à une nouvelle constitution qui, d'après les partisans d'Alpha Condé, l'autoriserait à briguer un troisième mandat présidentiel. Condé lui-même n'a pas dit s'il a l'intention de se représenter, mais le [4 septembre](#), il a demandé à ses ministres d'entreprendre des « *consultations* » à propos d'une nouvelle constitution. La coalition d'opposition a promis de descendre dans la rue si Condé poussait en faveur d'un nouveau texte. « *C'est le calme avant la tempête* », a résumé à Human Rights Watch un diplomate basé à Conakry.

La loi guinéenne protège le droit de manifester, mais exige que les manifestants avisent les autorités locales avant la marche ou le rassemblement public qu'ils prévoient. Les autorités locales ne peuvent interdire une manifestation prévue que s'il existe « *un danger avéré pour l'ordre public* ».

Pourtant, depuis juillet 2018, les partis d'opposition ainsi que le FNDC accusent le gouvernement de demander aux autorités locales d'interdire toutes les manifestations. D'après eux, aucune de leurs manifestations n'a été autorisée durant cette période. Ils ont montré à Human Rights Watch des exemples d'une vingtaine de lettres qu'ils disent avoir reçues des autorités locales interdisant les manifestations.

Des membres du parti au pouvoir ont également cité en exemple certaines de leurs propres manifestations qui ont été interdites par les autorités locales ; toutefois, des dirigeants du FNDC notent que les ministres du gouvernement peuvent organiser sans ingérence des événements pour promouvoir une nouvelle constitution.

Human Rights Watch a aussi documenté au moins quatre occasions en 2019 où les forces de sécurité avaient arrêté des manifestants opposés à une nouvelle constitution, et dispersé de force des manifestations qui s'étaient tenues malgré l'interdiction. « *Nous voulions nous réunir, pas faire quoi*

*que ce soit de violent », a expliqué un membre du FNDC qui a été arrêté le 13 juin à N'Zérékoré. « J'ai été menotté, poussé dans un pick-up, amené au poste de police, déshabillé et enfermé dans une cellule. »*

Le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, qui selon les organisations guinéennes de défense des droits humains a imposé l'interdiction de manifestation en juillet 2018, n'a pas répondu à une lettre du 13 septembre de Human Rights Watch.

D'autres responsables du gouvernement, cependant, ont affirmé qu'une interdiction des manifestations était nécessaire pour protéger la sûreté publique. De nombreuses manifestations tenues lors des dernières années en Guinée ont débouché sur des [violences](#), les manifestants jetant des pierres et d'autres projectiles, et les forces de sécurité se servant de gaz lacrymogène, de canons à eau et parfois d'armes à feu.

*« Les manifestations sont interdites pour le moment dans tout le pays. », a affirmé Souleymane Keita, conseiller du président Condé et chargé de communication du RPG. « Chaque fois qu'il y a une manifestation, il y a des morts. Le rôle le plus important de l'État est la préservation de vies. »* Depuis que Condé est arrivé au pouvoir en 2010, des dizaines de manifestants ont été [abattus](#) par les forces de sécurité, et plusieurs agents de police et de gendarmerie ont été tués par des manifestants violents.

Mais l'interdiction généralisée de toute manifestation ne constitue pas une réponse adaptée au risque de violence lors des manifestations, a déclaré Human Rights Watch. De plus, il y a peu de chances que cela dissuade les manifestants de descendre dans la rue si Condé évoque un troisième mandat.

Le gouvernement guinéen devrait plutôt collaborer avec les partis politiques et les autres groupes afin de mettre en place des critères publics guidant les autorités locales pour

déterminer si les manifestations devraient avoir lieu. Ces critères devraient notamment inclure une procédure d'évaluation des risques de sécurité que présente une manifestation planifiée.

Par ailleurs, toutes les décisions d'interdiction des manifestations devraient pouvoir faire l'objet d'un examen judiciaire indépendant. Les actions visant à prévenir et arrêter les violences lors des manifestations devraient être proportionnées, respectant le droit fondamental qu'est la liberté de réunion.

*« Le droit de manifester pacifiquement est un pilier de la gouvernance démocratique et un outil essentiel pour donner forme aux politiques et débats publics », a déclaré Corinne Dufka. « Le gouvernement guinéen devrait agir rapidement pour trouver une façon de respecter le droit de manifestation tout en protégeant la sûreté publique. »*

## **Violence des manifestations et de la réaction policière**

Les protestations dans la rue servent depuis longtemps, en Guinée, à exprimer l'opposition aux politiques gouvernementales. En 2006 et 2007, les syndicats et d'autres groupes avaient organisé des grèves d'ampleur nationale pour protester contre la mauvaise gouvernance et la détérioration de l'économie sous la présidence de Lansana Conté. Les forces de sécurité, en de multiples occasions, avaient [fait feu sur des manifestants non armés](#), tuant de nombreuses personnes. En 2009, les partis d'opposition et d'autres groupes avaient organisé une manifestation pacifique contre la tentative du président de l'époque et chef de la junte, Dadis Camara, de se présenter à l'élection présidentielle. Les forces de sécurité avaient de nouveau [ouvert le feu sur des manifestants](#), tuant plus de 150 personnes.

Après être arrivé au pouvoir suite aux élections de [2010](#), le gouvernement du président Condé a nettement amélioré le respect de la liberté de réunion et la professionnalisation des forces de sécurité, notamment en veillant à ce que la gendarmerie et la police, et non pas l'armée, soient chargées des opérations de sécurité. Une loi de [2015](#) sur le maintien de l'ordre public a également amélioré le contrôle citoyen de la façon dont les forces de sécurité réagissent aux manifestations.

Avant l'interdiction de manifestations imposée en 2018, les autorités locales autorisaient typiquement certaines manifestations de l'opposition, tout en les interdisant lors des périodes de forte tension politique ou en cas de désaccord sur l'itinéraire proposé.

Cependant, nombre des manifestations qui se sont tenues depuis l'arrivée de Condé au pouvoir ont abouti à des violences entre les membres des forces de sécurité et les manifestants, ou entre des partisans du gouvernement et des opposants. [Des dizaines de manifestants](#) et deux agents des forces de l'ordre ont été tués en 2012-2013, avant les élections législatives. Au moins douze personnes ont été tuées, et un grand nombre blessé, avant et après [l'élection présidentielle de 2015](#). Human Rights Watch a [étudié](#) de façon détaillée l'usage excessif de la force, les arrestations arbitraires et la criminalité lors de la réaction de la police et de la gendarmerie aux manifestations.

Mais malgré le risque de violence pendant les manifestations, leur interdiction absolue viole le droit relatif aux droits humains. Les interdictions générales ne permettent pas d'évaluer si, en fonction des circonstances, une manifestation spécifique pourrait avoir lieu. Une manifestation particulière ne devrait être interdite que s'il s'avère qu'aucune autre mesure moins sévère ne permettrait d'atteindre le but légitime visé, tel que le maintien de la sûreté publique.

## Interdiction des manifestations

L'interdiction actuelle des manifestations en Guinée a démarré en juillet [2018](#), alors que le gouvernement faisait face à une série de protestations de la part de partis politiques, de syndicats et d'autres groupes de la société civile, portant sur des élections locales qualifiées de frauduleuses, l'augmentation du prix du carburant ou encore l'incapacité du gouvernement à résoudre un mouvement de grève enseignant. Beaucoup de ces protestations avaient débouché sur des incidents violents entre les manifestants et les forces de sécurité.

Deux organisations guinéennes de défense des droits humains, qui ont déposé plainte devant la Cour suprême le 18 juillet pour contester l'interdiction de manifestations, affirment que le 23 juillet 2018, le général Bourema Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a adressé une note aux autorités locales pour leur demander d'interdire les protestations de rue jusqu'à nouvel ordre. Les autorités locales se référaient à cette circulaire dans trois des lettres envoyées aux partis de l'opposition ou à la coalition du FNDC pour interdire leurs manifestations, dont une lettre envoyée le 12 juin. Le général Condé n'a pas répondu à une lettre de Human Rights Watch lui demandant de confirmer s'il a délivré cette interdiction de manifestation et si elle reste toujours en vigueur.

Dans des cas où les opposants au gouvernement défiaient les interdictions des manifestations pour s'opposer à une nouvelle constitution, ou n'avaient pas avisé les autorités de la manifestation qu'ils planifiaient, les forces de sécurité guinéennes ont réagi, à quatre occasions au moins en 2019, en tirant des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants ou en arrêtant certains participants.

Le 31 mars à Coyah, les forces de sécurité ont arrêté plusieurs activistes qui brandissaient des pancartes

proclamant : « *Non au troisième mandat* ». Après plusieurs jours, ils ont été libérés sans inculpation.

Le 5 avril, plus d'une dizaine de membres du Bloc libéral, y compris le leader de ce parti politique, Faya Millimono, ont été arrêtés à Conakry pour avoir organisé un sit-in protestant contre l'extension du mandat de l'Assemblée nationale au-delà de la limite de cinq ans fixés par la constitution. Les manifestants, une vingtaine de personnes selon un participant, tenaient une bannière proclamant « *Si vous glissez, il va glisser et la Guinée va tomber* » – une allusion à un éventuel troisième mandat du président Condé.

« *Nous n'avons pas avisé les autorités locales car nous ne pensions pas que c'était obligatoire, pour un simple sit-in* », a déclaré une activiste qui faisait partie des deux personnes arrêtées. « *Les policiers ont tiré des grenades lacrymogènes vers nous. Certains se sont enfuis, mais d'autres, comme moi, étaient en train de suffoquer, alors nous nous sommes juste assis. Nous avons été arrêtés, mais libérés dans la soirée.* » Cette activiste a témoigné qu'avant de la libérer, un juge guinéen l'avait avertie que si elle prenait part à de nouvelles manifestations, elle serait placée en détention. « *Depuis, je n'ose plus participer à des activités politiques* », a-t-elle confié.

Les Lignes directrices de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'association et de réunion en Afrique, émises par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, exigent que les manifestants ne soient pas dispersés et ne fassent pas l'objet de sanctions pénales simplement parce qu'ils n'ont pas avisé les autorités. Les manifestations ne devraient être dispersées que si cela est strictement nécessaire pour protéger la sûreté publique.

Le 4 mai, les forces de sécurité ont arrêté sept partisans du FNDC lors d'une visite du président Condé à Kindia. Le 2 mai, le maire de la ville avait interdit une manifestation prévue

par ce groupe pour le 4 mai parce que les organisateurs se proposaient de l'organiser dans le stade où Condé allait s'exprimer. Pour un tel cas, les lignes directrices relatives aux droits humains suggèrent que les autorités locales et le FNDC auraient dû immédiatement œuvrer à identifier un autre lieu acceptable pour la manifestation. Au lieu de cela, le 4 mai, les manifestants ont tenté de marcher en direction du stade. Les gendarmes ayant bloqué leur itinéraire, la marche s'est poursuivie vers le centre-ville de Kindia, où les forces de sécurité ont arrêté quelques manifestants.

Plusieurs autres partisans du FNDC à Kindia, qui eux ne participaient pas à la manifestation, ont été arrêtés alors qu'ils tentaient d'entrer dans le stade où Condé faisait son discours. Ils affirment qu'ils ont été arrêtés de façon arbitraire parce qu'ils portaient des T-shirts aux couleurs de l'opposition. « *Je portais un T-shirt pro-FNDC* », a ainsi témoigné Boubacar Barry, une des personnes arrêtées. « *Et j'ai vu quelqu'un d'autre qu'on empêchait d'entrer et qu'on a détenu parce qu'il avait un T-shirt avec Cellou Dalein [un leader de l'opposition]*. » Un autre homme a confié qu'on l'avait arrêté parce qu'il portait un T-shirt à l'effigie de Sidya Touré, un autre leader de l'opposition.

Tous ceux qui ont été arrêtés à Kindia le 4 mai ont été jugés, reconnus coupables d'atteinte à l'ordre public le 7 mai, et condamnés à trois mois de prison et une amende de 500 000 FG (54 USD). Ce verdict a été annulé en appel le 13 mai et les manifestants ont été libérés. Le président du tribunal, a-t-on rapporté, a également ordonné la restitution des T-shirts confisqués lors des arrestations.

Le 11 juin, le maire de N'Zérékoré a interdit une manifestation de la coalition prévue le 13 juin, citant la nécessité de préserver l'ordre public et « *la décision de [sa] tutelle [le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation] interdisant toute marche* ». Les leaders du FNDC ont déclaré à Human Rights Watch que, puisqu'il leur

était interdit d'organiser une marche publique, ils avaient opté pour une réunion au quartier général d'un parti politique d'opposition. Des images des médias sociaux montrent des partisans de la coalition tenant des pancartes où on pouvait lire : « *Non au troisième mandat à N'Zérékoré* ».

Accusant le FNDC d'avoir ignoré leur interdiction de manifester publiquement, les autorités locales ont envoyé les forces de sécurité disperser le rassemblement. Plusieurs personnes ont témoigné que les forces de sécurité avaient tiré des grenades lacrymogènes dans la foule tandis que les manifestants avaient réagi en leur jetant des pierres.

Tout au long de la journée du 13 juin, des affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants ont débouché sur des violences entre partisans de l'opposition et du gouvernement dans plusieurs quartiers de N'Zérékoré. Une personne a été tuée et une trentaine ont été blessées. Des boutiques et des maisons ont été pillées ou détruites parce qu'elles appartenaient à des membres de groupes ethniques considérés comme appartenant au camp opposé.

Les forces de sécurité ont arrêté au moins quarante personnes à N'Zérékoré suite à la dispersion du rassemblement du FNDC et aux violences qui se sont ensuivies dans la ville. Ils ont été détenus jusqu'au 20 juin, avant d'être jugés par un tribunal de première instance à N'Zérékoré. Parmi ces personnes détenues, 22 ont été reconnues coupables de diverses atteintes à l'ordre public et condamnées à des peines de prison de trois ou quatre mois avec sursis et à une amende de 500 000 GF (54 USD). Les autres ont été libérées sans inculpation.

Des affrontements entre les partisans de l'opposition et du gouvernement à Kankan le 30 avril ont également fait plusieurs blessés. Trois témoins du FNDC ont déclaré à Human Rights Watch que les partisans du gouvernement avaient attaqué un rassemblement de la coalition qui se tenait au quartier général d'un parti local suite à l'interdiction d'une marche

publique par les autorités locales. Quant aux militants du parti au pouvoir, ils ont déclaré que c'étaient les partisans du FNDC qui avaient pris l'initiative de la violence. Le FNDC a indiqué qu'une personne blessée dans ces affrontements, Mory Kourouma, est décédée le 19 juin à la suite de ses blessures.

## Recommandations au gouvernement guinéen

Afin de garantir le respect de la liberté de réunion, le gouvernement guinéen devrait :

- Réaffirmer le droit fondamental de tous à se réunir librement en déclarant publiquement qu'il n'existe pas d'interdiction généralisée de toutes les manifestations et que les éventuelles interdictions, conformément à la loi guinéenne, feront l'objet d'une évaluation au cas par cas par les autorités locales.
- Réunir un groupe de travail composé de représentants des partis politiques, de groupes non gouvernementaux et d'experts internationaux afin d'élaborer des critères d'évaluation, conformes au droit relatif aux droits humains, guidant les autorités locales pour déterminer si des restrictions sont nécessaires dans le cas de telle ou telle manifestation. Le gouvernement devrait publier ces critères et former les autorités locales à leur application. Le groupe de travail devrait se réunir tous les six mois pour contrôler si les critères sont effectivement appliqués.
- Si les risques que présente une manifestation pour la sécurité sont plus élevés que d'ordinaire, organiser des rencontres entre les autorités locales, les organisateurs de la manifestation et les forces de sécurité pour mettre au point un plan de sécurité réalisable, y compris l'itinéraire parcouru. C'est uniquement dans le cas où aucun arrangement de sécurité

ne peut être trouvé, et où le danger que des tiers subissent un grave préjudice est élevé, qu'une manifestation pourra être interdite.

- En collaboration avec la justice, créer un processus accéléré pour entendre les requêtes faisant appel des interdictions de manifester, de façon à ce que la décision judiciaire survienne aussi près que possible de la date prévue pour la manifestation.
- Veiller à ce que toute personne arrêtée lors d'une manifestation bénéficie d'une procédure régulière et soit rapidement entendue par un tribunal.
- Rédiger des directives destinées aux procureurs, policiers et gendarmes, conformes au droit relatif aux droits humains, indiquant les cas où les personnes arrêtées lors des manifestations peuvent être inculpées de délits pénaux, et détaillant les types d'inculpations appropriées pour chaque circonstance.
- Ne pas traiter automatiquement les organisateurs de manifestations comme pénalement responsables des violences et autres crimes qui peuvent être commis lors de ces manifestations, à moins qu'il n'existe des preuves indiquant clairement qu'ils en sont directement responsables.
- Se garder de tout discours, sur Internet ou dans les médias, qui pourrait provoquer la violence lors des manifestations. Les partis politiques d'opposition et les autres groupes, dont le FNDC, devraient eux aussi s'abstenir de ce genre de discours.

Source : [hrw](#)

---

# Chronique: L'opposition politique dispose de peu de moyens de contrôle sur le processus électoral

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



---

Cette affirmation peut paraître bizarre parce qu'elle dénote le pessimisme ambiant quand le déficit de confiance est important entre acteurs institutionnels dans ce pays.

La CENI guinéenne est une machine à frauder les élections. Elle capitalise une longue expérience dans ce domaine.

Tout le processus (recensement, révision, installation des demembrements, opérations des votes, dépouillement au niveau local, centralisation des résultats, publication des résultats) est miné par les magouilles pilotées depuis le ministère de l'administration du territoire et la présidence.

L'indépendance de la CENI est un simple slogan. **Les commissaires de l'opposition à la CENI sont démunis, impuissants car ils n'ont aucune maîtrise des opérations sur le terrain. Les informations partagées lors des plénières sont parcellaires et minutieusement choisies.** Ces commissaires observent impuissants à la création de petits clans par des cooptations sur fond de corruption, très vite le bloc des commissaires de l'opposition se fissure et devient la valse des oppositions mutantes.

Dans cet environnement malsain, les QG politiques ont du mal à maîtriser leurs envoyés spéciaux car d'autres paramètres entrent en ligne de compte et tous arrivent à la conclusion largement partagée par les fonctionnaires et autres acteurs publics : « prenons notre part, de toutes les façons ce pays ne changera pas ». Une excuse de merde pour s'enrichir avec les bénédictions de toute la famille et amis afin d'échapper à la sentence populaire (T'es un maudit si tu ne profites pas des occasions...).

Avant, pendant et après les élections, l'opposition suivra la même démarche légale à savoir : constater et dénoncer les fraudes, rassembler toutes les preuves et déposer des recours. À partir de là, tout se complique davantage car le deuxième bras de la fraude électorale qui est l'appareil politico-judiciaire (cour constitutionnelle) maîtrise cette étape en se targuant de sa neutralité mais dans la réalité, sa partialité n'est plus à démontrer. Pour valider la forfaiture, il commence par écarter une bonne partie des preuves noyées dans un labyrinthe juridique incompréhensible et ensuite il se déclare incompetent. C'est du déjà vécu avec la cour constitutionnelle guinéenne.

Les institutions fortes de Barack Obama ont avant tout besoin d'hommes et femmes intègres pour impulser cette dynamique. En Guinée, la marche est encore longue pour espérer vivre un printemps des peuples avec leurs héros (les vrais, pas les modèles en carton qu'on invente chaque jour à Conakry).



**Sékou Chérif Diallo** Fondateur/Administrateur

# Contentieux électoral : l'opposition républicaine donne une chance au dialogue

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Le 10 mai 2018, l'opposition républicaine suspendait sa participation aux travaux du comité de suivi des accords du 12 octobre 2016. Cellou Dalein Diallo dénonce le manque de volonté de la partie adverse (mouvance présidentielle) d'œuvrer pour une solution définitive au contentieux électoral issue des élections communales du 4 février 2018 : « On s'est rendu compte qu'il n'y a pas de volonté de trouver une solution de sortie de crise malgré l'implication des partenaires au développement. Ils ne veulent pas la paix dans ce pays. Donc, nous sommes obligés de suspendre notre participation au comité de suivi », a déclaré le leader du parti UFDG.

En décidant le 16 mai 2018 de suspendre les manifestations de rue suite à l'offre de médiation de certains diplomates accrédités à Conakry, l'opposition républicaine donne une chance au dialogue pour un rapprochement des positions, comme

le souligne le chef de file de l'opposition : « Nous suspendons nos manifestations pour donner la chance aux partenaires techniques et financiers de la Guinée de mener des démarches pour rapprocher des positions et aider à trouver une solution juste et équitable à la crise ».

Lors de son assemblée générale hebdomadaire ce samedi 19 mai 2018 à son siège à la Minière, le leader de l'UFDG est revenu sur cette question en fustigeant l'attitude de certains responsables du parti présidentiel pendant le dialogue. Selon lui, l'opposition républicaine est prête à revenir à la table de dialogue mais à conditions qu'il y ait une volonté des représentants de la mouvance d'aller vers des « solutions justes et équitables » par rapport au contentieux électoral et la libération des militants arrêtés et détenus en prison.

---

## Élections communales : prorogation de la date de dépôt de candidature

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Communiqué de la CENI relatif au dépôt des dossiers de candidatures en vue des élections communales du 04 février 2018

La commission électorale nationale indépendante (CENI) a le plaisir d'informer les acteurs du processus électoral que le chronogramme de ses activités opérationnelles est effectivement respecté. Toutes les dates devant conduire aux élections le 04 février 2018 demeurent bien tenues.

Malheureusement, un certain retard dans le dépôt des dossiers de candidatures est entrain d'affecter cette dynamique. A ce jour 19 décembre 2017, seulement vingt-cinq (25) listes de candidature ont été enregistrés pour l'ensemble des 342 circonscriptions électorales du pays. En conséquence, la CENI voudrait inviter les partis politiques, les coalitions de partis politiques et les candidatures indépendantes à bien vouloir accélérer le rythme pour cette étape capitale du processus électoral.

Aussi, la commission électorale nationale indépendante voudrait rappeler à l'intention de toutes les parties prenantes que conformément au chronogramme validé des élections communales, le 20 décembre 2017 à 00 heures est la date limite pour les dépôts des listes de candidatures.

A cet effet, elle invite instamment les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour le respect des délais indiqués.

La commission électorale nationale indépendante sait compter sur la diligence habituelle des uns et des autres.

**LA CENI**

[Communiqué CENI](#)

**Le 20 décembre 2017, dans une décision, la CENI proroge la date de dépôt des dossiers de candidatures.**

La clôture des opérations de candidatures prévue le mercredi

20 décembre 2017, est prorogée jusqu'au **mardi 26 décembre 2017** sur toute l'étendue du territoire national.

[Decision CENI](#)

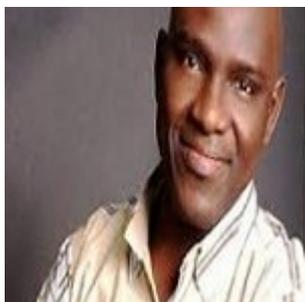
*Sékou Chérif Diallo*

*sekoucherif@guineepolitique.com*

---

# Intimidation de journalistes sous Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



---

*Tops et flops de la semaine.*



---

L'approche choisie par l'opposition de dialoguer avec ceux que

**certains appellent les ''frondeurs''** c'est-à-dire qui contestent l'accord politique du 12 octobre 2016 dans son volet désignation des chefs de quartier au prorata des résultats des élections municipales.

---

**L'opération du collectif des blogueurs de Guinée (ABLOGUI)** pour dénoncer la dégradation du réseau routier à travers une campagne sur les réseaux sociaux **#Montronsnosroutes**.

---

**La reconnaissance des compétences guinéennes mais à l'extérieur** avec la nomination de **Ousmane Doré** au poste de directeur général du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique centrale. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification de Guinée en 2007.

---



**Le Directeur Général de la police Bangaly Kourouma pour ses propos démagogiques** « Tant qu'Alpha Condé est en vie, il sera le président de la Guinée. »

---

**Aboubacar Sylla** de l'UFC qualifiant Faya Millimono du BL de chef des ''frondeurs'' au sein de l'opposition républicaine.

---

**Le préfet de Coyah, Ibrahima Barbosa Soumah** attaqué par des hommes armés dans la nuit du 24 novembre 2016. Cela dénote le **climat d'insécurité dans le pays**.

---

La nouvelle méthode d'intimidation de journalistes sous Alpha Condé : la dernière en date, la menace d'arrestation du journaliste et responsable de médias **Lamine Guirassy**.

---

---

**SCAN : « Notre défaut est que nous ne réfléchissons pas. Nous attendons que le FMI le fasse à notre place [ ] »**  
**Alpha Condé**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



---

Alpha Condé, président de la Guinée

« Notre grand défaut, nous avons peur de nous endetter. Mais malheureusement, s'endetter pour les dépenses de fonctionnements est totalement inopérant et même dangereux. Cependant, s'endetter pour les dépenses d'investissement,

c'est ce qui peut faire avancer le pays. Nous avons été en Chine. Elle a annulé la dette que nous avons contractée. Cette dette n'était pas énorme. Imaginez, si on s'était beaucoup endetté, la Chine allait annuler aussi. » ©[GuinéeNews](#)

« Notre défaut est que nous ne réfléchissons pas. Nous attendons que le Fonds Monétaire International le fasse à notre place alors que, c'est nous qui devons réfléchir et aller vers le FMI. Si c'est à eux de réfléchir à notre place, finalement on ne pourrait pas faire avancer le pays. Mais le Guinéen manque le courage économique et politique. Donc, il ne peut pas se prendre en charge pour dire voilà ce que nous voulons et convaincre les autres en disant que c'est ça qui est bien pour la Guinée. Quelqu'un ne peut pas dire ce qui est bien pour la Guinée. Ce sont les Guinéens qui pourront définir ce qui est bien pour la Guinée. Si nous ne faisons pas un bon diagnostic, nous ne pourrions pas mobiliser les ressources internes. Il est nécessaire de faire de bons diagnostics ; cela veut dire qu'il faut avoir le courage de mettre le couteau dans la plaie. » ©[GuinéeNews](#)

« Une des tares de la Guinée, c'est encore la sédentarisation des cadres. Il y a des cadres au ministère de l'Economie qui sont sur place depuis 20 ans. Alors, comment voulez-vous qu'on avance avec un cadre qui a fait vingt ans ? Il a traversé tous les régimes et tous les systèmes de corruption...Comment ces gens puissent apporter le changement ? C'est le manque de courage des ministres de demander qu'on change ces gens parce qu'ils ont peur que telle ethnie dira on a enlevé mon frère et telle autre dira mon cousin, etc. Donc, face à cela, ils ont peur qu'on fasse des reformes. D'ailleurs, c'est ce qui fait aujourd'hui que ces gens ont toutes les mauvaises habitudes. Pourtant, la Guinée a une population jeune, il y a des jeunes cadres brillants qui peuvent complètement changer lorsqu'ils sont introduits dans le gouvernement. » ©[GuinéeNews](#)

Pour le chef de l'Etat, mobiliser des financements privés va de paire avec la création d'un environnement propice aux

affaires : « Malheureusement, notre ministère des Finances n'est pas organisé dans ce sens. Pendant que les autres cherchent à attirer les investisseurs, nous, nous avons créé ce que nous appelons ticket d'entrer. Comment voulez-vous attirer les gens si vous leur demandez déjà de payer quelque chose ? » ©[Guinée Matin](#)



---

**Mohamed Ibn Chambas, le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS)**

« J'encourage par ailleurs les acteurs politiques guinéens à mettre intégralement en œuvre l'Accord ainsi trouvé, dans l'intérêt supérieur des Guinéennes, des Guinéens et de la Guinée » ©[Guineeconakry](#)



---

Ousmane Gaoual Diallo, député de l'UFDG (parti d'opposition)

« Notre pays est en proie à la corruption, au banditisme et aux mafieux » ©[Vision Guinée](#)

Fodé Bangoura, président du parti de l'unité et du progrès (PUP)



« Je vous invite à lire le livre, *Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine?* [[L'ouvrage publié par Alpha Condé en 1972](#) ndlr]. Ce livre a été édité en 1972. Tout ce qu'Alpha Condé a dénoncé, c'est ce qu'il est en train de faire aujourd'hui. »  
©[GuinéeNews](#)

---

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

---

---

**SCAN : « [ ] L'Afrique doit  
cesser de se plaindre [ ] »  
Lansana Kouyaté**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



## **Alpha Condé, président de la Guinée**



« Tout le monde parle de punir, mais dès qu'il s'agit de quelqu'un qui est proche, on fait se lève, on mobilise ses parents, son ethnie. Or, si l'on veut qu'il n'y ait pas d'impunité, il faut accepter que même votre propre frère soit puni lorsqu'il a commis des fautes. » ©[Vision Guinee](#)

## **Aliou Condé, secrétaire général de l'UFDG (parti d'opposition)**



« Il n'y a pas de zones réservées à un parti. Chacun est libre de se présenter sur n'importe quelle portion du territoire national. » ©[Vision Guinee](#)

## **Lansana Kouyaté, président du PEDN (parti d'opposition)**



« Pourquoi nous Africains devons-nous considérer comme un pauvre continent dont les autres doivent être au chevet à tout instant. L'Afrique doit cesser de se plaindre. Elle ne doit espérer aucune commisération des autres. Faisons notre devoir domestique, les investisseurs viendront. Je rappelle qu'il y a déjà trop de sommet sur l'Afrique où des montants faramineux sont annoncés sans aucune chance d'être libérés même à 30%. »

[©Africaguinee](#)

## Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG (parti d'opposition) ✖

« Depuis que Monsieur Alpha Condé est arrivé au pouvoir on a entendu combien de discours de ce genre ? Je pense qu'à un moment il va falloir qu'il reconnaisse lui-même sa mauvaise gouvernance. Il parle de corruption, de l'impunité, il dénonce même la gestion de son Gouvernement, mais il oublie que c'est lui qui est aux commandes. » [©Africaguinee](#)

## Fatou Baldé Yansané, lère vice-présidente chargée des questions politiques du Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG)



« Nous avons fait une déclaration dénonçant cette disposition des accords et, nous avons cherché à communiquer avec nos démembrés pour recueillir leurs avis sur les 8 conseils régionaux, nous avons reçu l'aval de 7 pour signer l'accord sous réserve d'amendement de la clause concernant la désignation des chefs de quartiers. Donc, nous ne sommes pas en train de cautionner une violation de la loi, ou une privation des citoyens de leurs droits, mais nous avons voulu

accompagner la volonté des acteurs politiques d'aller à l'apaisement. Nous restons donc, dans cette position pour maintenant nous impliquer dans une dynamique de plaidoyer, de lobbying et, tout ce qui est légal et autorisé pour que cette disposition soit purement et simplement annulée et que les dirigeants à la base soient élus comme cela est prévu par la loi. » ©[Guineeactu](#)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# **Ibn Chambas chez Cellou Dalein Diallo pour parler des accords politiques du 12 octobre 2016**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Le représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas a été reçu le mercredi 9 novembre 2016 par le chef de file de l'opposition guinéenne Cellou Dalein Diallo.



*Chambas et  
Dalein. Crédit  
photo  
visionguinee.info*

L'entretien a porté sur l'évolution du dialogue politique qui a abouti à la signature d'un accord politique. Le diplomate onusien est venu s'enquérir de l'évolution des concertations entre les acteurs politiques nationaux et salué cette nouvelle dynamique tout en réaffirmant la volonté des Nations unies d'accompagner ce processus. Ibn Chambas compte rencontré d'autres acteurs politiques afin d'échanger sur l'accord politique du 12 octobre 2016 et suivre de près son mise en œuvre.

[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)

---

**SCAN : « L'exemple doit venir**

# d'en haut [ ] Personne ne respecte les biens publics [ ] » Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



## Alpha Condé, président de la Guinée

Sur la citoyenneté « L'exemple doit venir d'en haut. Si les responsables politiques et économiques ont un comportement citoyen, cela rejaillira au sein du peuple afin que chacun adopte un bon comportement citoyen. Personne ne respecte les biens publics. On jette les ordures dans les rues, l'occupation sauvage des terrains [...]. Le mauvais exemple vient d'en haut. Le gouvernement va désormais s'atteler à un changement effectif commençant par les membres du gouvernement, eux-mêmes, qui doivent montrer l'exemple du civisme. Cela est valable aussi pour la classe politique.»

©[GuinéeNews](#)

Aboubacar Sylla, président de l'UFC et

## porte parole de l'opposition



« Il y a des personnes relevant des partis politiques et des ONG qui sont en manque de notoriété mais, qui profitent de l'opportunité pour se faire connaître en passant dans les médias. C'est de la surenchère. Il y a eu beaucoup de tintamarre au tour de cet accord politique de la part de certaines personnes mal informées ou encore mal intentionnées qui cherchent à désinformer expressément les guinéens et faire en sorte que cet accord politique ne puisse pas être mis en œuvre. Le débat va être au niveau de l'Assemblée nationale et ce sont des parties prenantes au dialogue qui s'y retrouvent. Alors, puisqu'il s'agit d'une loi organique pour amender le code électoral, on a besoin des 2/3 des députés. C'est-à-dire 76 députés. Tenez-vous bien, rien que les deux groupes parlementaires l'UFDG et le RPG-Arc-en-ciel font déjà 90 députés sans compter leurs alliés respectifs. Je pense que ceux qui se battent que cette disposition ne soit pas entérinée par l'Assemblée nationale, je ne dirais pas qu'ils prêchent dans le désert mais, c'est un combat d'arrière garde ».

© [Guinéenews](#)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# SCAN : « [ ] je souhaite que la politique aille même dans les familles [ ] » Aboubacar Sylla

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Aboubacar Sylla, président de l'UFC et porte parole de l'opposition



« Je ne comprends pas pourquoi des leaders politiques sont opposés à ce que la politique aille dans les quartiers. En tant que leader politique, je souhaite que la politique aille même dans les familles, que la vision de la Guinée soit partagée par les membres de la famille ».

« Le vrai débat n'est pas de savoir comment on nomme ou élit les chefs de quartier et district. La question est de savoir si les quartiers et districts vont être transformés en véritables collectivités pour être dotés de programmes de développement des moyens et des compétences. Parce que pour le moment, ce n'est pas le cas. Les quartiers et districts ne sont que de simples entités administratives ». © [Vision Guinee](#)

## Bah Oury, vice-président exclu de l'UFDG (parti d'opposition)



« Mouctar Diallo, le président des NFD a le droit de se porter candidat pour être le maire de Ratoma. C'est son droit le plus absolu et reconnu par le code électoral ». © [Vision Guinee](#)

## Alpha Condé, président de la Guinée ✖

« Vous savez, en Guinée, notre passé est très lourd. Nous avons besoin de nous réconcilier. Avec l'opposition, nous nous sommes mis d'accord pour que la gestion du pays et les rapports politiques soient civilisés. Il est important aussi qu'on développe l'esprit civique. Parce que nous n'enseignons pas le civisme, il est important que l'esprit civique se développe pour qu'il y ait moins d'anarchie dans le pays et que les gens respectent la loi ». © [ledjely.com](#)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# SCAN : « Les auteurs et commanditaires des violences »

# politiques vont être face aux faits, l'indemnisation des victimes va être réalisée [ ] » Aboubacar Sylla

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Aboubacar Sylla, président du parti UFC (parti d'opposition) et porte-parole de l'opposition au sorti d'une réunion au ministère de l'administration sur les accords du 12 octobre 2016



« L'application de ces accords va permettre à notre pays de faire une avancée significative en matière d'élections. Cela nous permettra d'aller à une élection qui ne sera pas désormais une source de violence et d'améliorer la gouvernance du pays ».

«Les auteurs et commanditaires des violences politiques vont être face aux faits, l'indemnisation des victimes va être réalisée. Et d'autre part, l'administration sera neutre dans notre pays. Ce qui sera totalement nouveau, notamment, sur l'accès libre et équitable des médias du service public ».

©[Vision Guinee](#)

## Dansa Kourouma, président du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSC-G)



«Au lieu d'aller crier dans les médias, nous allons faire des propositions concrètes. Parce que la loi nous permet de saisir les institutions compétentes pour que les préoccupations des citoyens soient prises en compte nonobstant tout intérêt politique parce que ce n'est pas ce qui nous intéresse ».

©[GuinéeNews](#)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

**SCAN : « [ ] le guinéen n'aime pas le bonheur du guinéen [ ] » Alpha Condé**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



# Alpha Condé président de la Guinée lors d'une visite à Beijing en Chine. ✖

« La Guinée est en retard premièrement à cause des comportements ethnocentriques. Deuxièmement, le guinéen n'aime pas le bonheur du guinéen. Troisièmement, c'est le mensonge. Les guinéens, plus le mensonge est gros, plus ils y croient »

©[Vision Guinee](#)

## Ousmane Gaoual Diallo député du parti UFDG (parti d'opposition) dans l'émission Œil de Lynx.



« Allez annoncer de grands contrats, marchés et que des grandes entreprises qui vont venir, c'est ce que nous faisons depuis 5 ans. A chaque fois qu'Alpha Condé sort de la Guinée, il remporte de grands contrats, il a de l'argent, mais on ne voit rien en Guinée » ©[Vision Guinee](#)

## Faya Millimono président du Bloc Libéral (parti d'opposition) dans l'émission Œil du Lynx



« Aujourd'hui, il n'y a pas une seule plateforme qui ne soit pas d'accord que ces accords politiques sont entrain d'aller vers une accentuation du viol de la loi. Lorsque les Guinéens

vont signer en masse la pétition, nous parviendrons à convaincre un nombre de 40 députés. Nous avons déjà autour de 15 députés qui sont convaincus, qui vont s'opposer au vote d'une loi qui prendra le point II de ces accords ». ©[Guinée Matin](#)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# Le Front national de défense des droits des citoyens dénonce les accords du 12 octobre 2016

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



## *Quel est le problème ?*

*«Le conseil de quartier/district soit composé au prorata des résultats obtenus dans les quartiers/districts par les listes de candidatures à l'élection communale ; le Président du conseil de chaque quartier/district soit désigné par*



*l'entité dont la liste est arrivée en tête dans ledit quartier/district au scrutin communal. A cet effet, les parties au dialogue invitent l'Assemblée nationale à procéder en conséquence à la révision du code électoral lors de la session budgétaire 2016. »*

Réunis au sein d'une plateforme *Le front national de défense des droits des citoyens* des partis politiques et des activistes de la société civile ont lancé une pétition pour dénoncer la violation de la loi si toutefois l'assemblée nationale adoptait les modifications soumises par les signataires desdits accords. Cette pétition cherche avant tout à convaincre les députés de voter contre ces accords. Parmi les promoteurs de cette pétition se trouve en première ligne Faya Millimono du parti d'opposition Bloc Libéral, El hadj Thierno Mamadou Bah, président du parti d'opposition Nouvelle Génération pour le Changement (NGC) ou encore Alpha Ibrahima Silla Bah, député à l'Assemblée nationale.

[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)

---

**SCAN : « [ ] je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement**

# personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue [ ]» Fodé Oussou Fofana

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



**Souleymane Traoré, directeur général du  Fonds d'Entretien Routier (FER)**

« Le coût de la réhabilitation du réseau routier de la capitale se chiffre à 220 milliards de francs guinéens alors que pour l'ensemble du pays, il s'élève à mille milliards de nos francs ». Il précise que le réseau routier guinéen est dégradé à 60%» © [Guinéenews](#) (20/10/2016)

**Aboubacar Sylla, président de l'UFC, porte-parole de l'opposition**



« Il n'y a eu aucune violation de la loi en ce qui concerne ces accords politique. C'est lorsque le code électoral [révisé] va être adopté que les élections locales vont se

tenir selon les dispositions de ce code. Donc on ne peut pas parler de violation alors que la loi électorale est en cours de révision » © [Visionguinee.info](http://Visionguinee.info) (21/10/2016)

## Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG



« Du haut de cette tribune, je voulais féliciter, le président de la République, le Pr Alpha Condé, pour son engagement personnel à veiller au respect strict des décisions de ce dialogue. Je voudrais aussi féliciter le président du cadre de dialogue qui a conduit ce dialogue avec professionnalisme et qui est parvenu aujourd'hui à mettre ensemble les acteurs politiques de notre pays » © [ledjely.com](http://ledjely.com) (12/10/2016)

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

# Le débat autour des élections locales et communales en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



En Guinée, le débat se poursuit autour des élections locales et communales. Selon l'accord conclu entre les leaders politiques, les chefs de districts et de quartiers qui n'ont pas été

renouvelés depuis les années 1980 ne seront plus élus mais nommés en fonction des résultats aux élections communales. Et cette fusion ne fait pas l'unanimité parmi la classe politique et la société civile.

Même si le dialogue inter-guinéen a été cette fois-ci rapide et quasi consensuel parmi les leaders, quelques voix s'élèvent pour dénoncer un élément de l'accord : la désignation des chefs de quartiers en fonction des résultats aux élections communales. « C'est illégal. Le Code électoral est clair : les articles 90 et 109 précisent que ce sont seuls les citoyens, à la base, qui doivent constituer des listes pour présenter des candidats à ces élections, quartiers et districts », témoigne Sékou Yaya Diallo, membre de la société civile.

Et si les chefs de quartiers sont nommés en fonction de leur étiquette politique, c'est un risque pour la paix sociale, explique Ahmed Sékou Traoré, président de Front citoyen : « Tout ce qu'ils entreprendront dans les quartiers, ça sera sous *label politique*. Et donc, les citoyens qui ne sont pas d'accord, diront "ils nous imposent des choses venant de leurs partis" . Par conséquent, il y aura plus de violence dans les

*quartiers, dans les familles, dans les ménages, que même dans la rue. »*

Pour les partis politiques signataires de l'accord, il ne s'agit que de recommandations. Il reviendra à l'Assemblée nationale de réviser le code électoral afin de légaliser la fusion des élections locales et communales.

*[Source: RFI](#)*

*[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)*

*[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)*

---

# **La société civile se réveille mais pas pour longtemps**

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019





Le 21 septembre 2016, la convention des acteurs non étatiques de Guinée (CANEG) a organisé un forum pour bavarder sur le dialogue politique inter-guinéen et la consolidation de la paix.

Ce forum s'est tenu dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la paix, à la veille de l'ouverture du dialogue entre les acteurs politiques. Le machin de la société civile guinéenne a placé les débats sous le thème : "Dialogue national, renforcement et pérennisation des acquis démocratiques". Selon le président de l'ONG, Sékou Koureissy Condé, "la société civile s'implique dans le dialogue pour signifier sa présence et son attachement à la paix dans ce pays". Pour le ministre de la Citoyenneté et de l'Unité nationale, Gassama Diaby « la société civile doit faire en sorte que le dialogue soit une discussion approfondie et qu'il nous permette de mettre en place des mécanismes qui nous évitent de revenir à chaque fois en arrière ».

[Informations retranscrites par Mame Diallo de Guineenews \(Tous droits réservés\)](#)

[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)

---

# Dialogue politique inter-guinéens : les débats sont relancés

écrit par GuineePolitique© | 23 octobre 2019



Après la cérémonie d'ouverture, Aboubacar Sylla, porte parole de l'opposition a justifié les raisons de la participation de l'opposition républicaine à la présente

session du dialogue.

Le tête-à-tête Alpha-Cellou aura-t-il pesé dans la balance ? «Non au contraire, c'est parce que nous sommes sortis de ce climat de confrontation de la mouvance et l'opposition. On s'est dit que c'est le moment le mieux indiqué, pour discuter tranquillement autour d'une table... ». Pour le ministre Bouréma Condé « le cadre de dialogue inclusif demeure l'espace approprié pour débattre de toutes les questions préjudicielles, afin de nous permettre de formuler des approches ou stratégies de réponses consensuelles devant mener

à l'adhésion et à la compréhension commune ».

Informations retranscrites par Mame Diallo de Guineenews (Tous droits réservés)

**[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)**

***[contact@guineepolitique.com](mailto:contact@guineepolitique.com)***